



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté

Égalité

Fraternité



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DE L'OIB AU BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL :

L'ÉVOLUTION DES SECTIONS INTERNATIONALES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021

Intégrer une section internationale (à partir de la rentrée 2021) au lycée

En seconde :

- Inscription des élèves issus d'une SI de collège, ou ayant effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section, ou scolarisé dans un établissement du réseau AEFÉ;
- Pour les autres : admis sur décision de l'inspecteur d'académie directeur des services de l'éducation nationale, sur proposition du chef d'établissement à partir :
 - D'un dossier
 - D'une épreuve écrite
 - D'une épreuve orale
 - Examineurs désignés par le chef d'établissement

En cycle terminal :

- Inscription des élèves inscrits en SI en seconde;
- **Pour les autres : examen d'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère en classe menant au baccalauréat français international (BFI):**
 - Obligatoire pour les élèves souhaitant intégrer une classe de première ou de terminale menant au baccalauréat français international, et qui ne sont pas issus d'une SI de classe de seconde.
 - Une épreuve écrite
 - Une épreuve orale
 - Examineurs désignés par le chef d'établissement

Évaluations spécifiques et coefficients de la DNL histoire-géographie pour les candidats au baccalauréat préparant l'OIB

Rentrée 2021

Contrôle continu remplacé par une évaluation spécifique d'histoire-géographie, qui porte sur le programme aménagé d'histoire-géographie :

- une **évaluation écrite** rédigée, au choix du candidat, en français ou dans la langue de la section, :
 - d'une durée de quatre heures
 - affectée du coefficient 10
- une **évaluation orale** dans la langue de la section
- affectée du coefficient 5.

L'évaluation écrite composée de 2 sous parties :

- Une partie histoire, une partie géographie
- Une composition (1ère partie) et une étude critique de document(s) **ou** un croquis (2ème partie).
- dans la même langue : français ou langue de la section (le candidat fait connaître son choix lors de son inscription à l'examen).

« Si le candidat renonce, en classe de terminale, à se présenter à l'option internationale du baccalauréat général dans laquelle il était inscrit, **seules sont prises en compte**, au titre de la moyenne annuelle de la classe de première pour la langue vivante A et pour l'enseignement concerné par la discipline non linguistique suivie en première (histoire-géographie ou enseignement scientifique), **les moyennes annuelles figurant sur le livret scolaire de la classe de terminale pour ces enseignements.** »

L'évaluation spécifique au baccalauréat (OIB) : l'épreuve écrite

Première partie : la composition d'histoire ou de géographie

Le candidat traite un sujet au choix parmi deux proposés dans la même discipline. Pour traiter le sujet choisi, en histoire comme en géographie :

- il montre qu'il sait **analyser un sujet**, qu'il **maîtrise les connaissances** nécessaires et qu'il sait **les organiser** ;

- il rédige un **texte comportant une introduction** (dégageant les enjeux du sujet et comportant une problématique), **plusieurs parties structurées et une conclusion** ;

- il peut y intégrer une ou des productions graphiques.

L'évaluation spécifique au baccalauréat (OIB) : l'épreuve écrite

Deuxième partie : l'étude critique de document d'un ou deux documents

En histoire

Cette étude doit permettre au candidat de rendre compte du contenu du ou des documents proposés et de dégager ce qu'ils apportent à la compréhension des situations, des phénomènes ou des processus historiques évoqués.

Le candidat doit mettre en œuvre les démarches de l'étude de document(s) en histoire :

- **en dégageant le sens général** du ou des documents **en relation avec la question historique à laquelle ils se rapportent** ;
- en montrant **l'intérêt et les limites éventuelles du ou des document(s)** pour la compréhension de cette question historique et **en prenant la distance critique nécessaire** ;
- en montrant, le cas échéant, l'intérêt de la confrontation des documents.

En géographie

Cette étude doit permettre au candidat de rendre compte du contenu du ou des documents proposés et de dégager ce qu'ils apportent à la compréhension des situations, des phénomènes ou des processus géographiques évoqués.

Le candidat doit mettre en œuvre les démarches de l'étude de document(s) en géographie :

- **en dégageant le sens général du ou des documents en relation avec l'objet géographique auquel ils se rapportent** ;
- en **faisant apparaître les enjeux spatiaux** qu'ils expriment et la manière dont ils en rendent compte ;
- en **montrant l'intérêt et les limites éventuelles du ou des documents** pour la compréhension de cette question géographique et **en prenant la distance critique nécessaire** ;
- en montrant, le cas échéant, l'intérêt de la confrontation des documents.

L'évaluation spécifique au baccalauréat (OIB) : l'épreuve écrite

Deuxième partie : la réalisation d'un croquis

Pour la réalisation d'un croquis, **un fond de carte et un document d'une nature différente (texte, photographie) sont fournis** au candidat.

L'exercice est réalisé en deux temps :

- dans un premier temps, **le candidat réalise** sur le fond de carte fourni **un croquis** répondant au sujet **avec sa légende organisée** ;

- dans un deuxième temps, **à partir du croquis réalisé, du document fourni et de ses connaissances, le candidat rédige une réponse synthétique au sujet posé.**

En application des articles D. 351-27 et D. 351-28 du Code de l'éducation, **les candidats en situation de handicap peuvent être dispensés de la réalisation d'une production graphique et d'un croquis**, par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'évaluation spécifique au baccalauréat (OIB) : l'épreuve orale

Durée :

15 minutes (sauf sections
américaines et allemandes :
20 minutes)

Temps de préparation :

20 minutes

La partie orale de l'évaluation est **obligatoirement** passée **dans la langue de la section**.

Le candidat tire au sort un sujet, soit d'histoire, soit de géographie. Les sujets proposés à ce tirage au sort sont également répartis entre les deux disciplines. Ils portent sur l'ensemble des questions inscrites au programme d'enseignement de la classe de terminale.

La partie orale de l'évaluation est **conduite par des professeurs d'histoire-géographie enseignant dans cette langue.** L'inspecteur général étranger, ou la personne désignée qui en tient lieu, peut assister à l'interrogation.

Une fiche d'évaluation individuelle est établie pour chaque candidat, conformément au modèle figurant **en annexe 2.** Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

Le baccalauréat français international (BFI) : Un programme français avec des adaptations et des enseignements complémentaires

En classe de seconde :

Un programme français avec des adaptations et des enseignements complémentaires:

- De lettres étrangères
- **Une ou deux disciplines non linguistiques**



Cycle terminal : première et terminale:

Un enseignement spécifique composé :

- **Deux enseignements complémentaires de langues et cultures étrangères** intitulés « connaissance du monde » et « approfondissement culturel et linguistique »;
- **D'une discipline non linguistique obligatoire ;**
- **D'une discipline non linguistique facultative.**

La DNL histoire-géographie

En classe de
seconde (à partir de
2021):

- **DNL obligatoire** :
4h par semaine,
dispensée pour
moitié en langue
française, pour moitié
en langue étrangère
(LVA)



En cycle terminal : première (à partir de 2022) et terminale (à partir de 2023) :

- **DNL obligatoire** : 4h par semaine, pour moitié en langue française et pour moitié en langue étrangère (LVA)

- **Un enseignement facultatif de DNL** qui peut concerner l'un des enseignements de spécialité, à l'exception de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » : **2h par semaine prises sur l'horaire de l'enseignement de spécialité concerné**. Il peut être dispensé en langue vivante étrangère A, B ou C, selon le parcours de l'élève.

À partir de la
rentrée 2023

Les candidats au baccalauréat présentent les épreuves terminales et font valoir les évaluations annuelles sur le cycle terminal (contrôle continu) sous réserve d'aménagements :

3 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative

Une épreuve orale spécifique de langue vivante A dans l'enseignement « **connaissance du monde** » pendant l'année de terminale : **coefficient 20**

L'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, portant au choix sur la langue A ou B : les notes de contrôle continu de langue vivante A ou B pour le cycle terminal sont remplacées par une évaluation spécifique portant sur la langue et la culture du ou des pays où est parlée cette langue vivante étrangère, et comportant une composition écrite en langue vivante A ou B, **affectée du coefficient 10**, et une interrogation orale en langue vivante A ou B, affectée du **coefficient 10** ;

La discipline non linguistique obligatoire histoire-géographie : les notes de contrôle continu de première et de terminale sont remplacées par une évaluation spécifique de contrôle continu portant sur le programme aménagé d'histoire-géographie. Cette évaluation spécifique comporte une épreuve écrite, rédigée au choix du candidat en français ou en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une épreuve orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10 ;

Les candidats au baccalauréat français international ayant choisi **un enseignement facultatif de discipline non linguistique** en langue vivante A, langue vivante B ou langue vivante C, **adossé à l'un de leurs enseignements de spécialité de terminale**, passent pendant l'année de terminale une épreuve orale spécifique dans la langue choisie pour l'enseignement. Cette épreuve est affectée d'un **coefficient 20**.

De l'OIB au baccalauréat français international : le calendrier

Classe de
seconde : rentrée
scolaire 2021

Classe de
terminale : rentrée
scolaire 2023

Classe de
première : rentrée
scolaire 2022

Le baccalauréat
français
international :
session 2024